Publié le ID: 034-213400575-20241023-DEL2024\_10\_11-DE



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

N° 2024/10-11

SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- ALTEMED **RAPPORT DU MANDATAIRE EXERCICE 2023 - APPROBATION** 

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

### **ETAIENT PRESENTS**: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

#### **ABSENTS REPRESENTÉS:**

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

### **ABSENT EXCUSE:**

#### **MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE:**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe JEREZ

Publié le

# Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 20

## N° 2024/10-11

## SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- ALTEMED **RAPPORT DU MANDATAIRE EXERCICE 2023 - APPROBATION**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnau-le-Lez, expose :

En tant que représentant de la commune au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement SA3M (Société d'Aménagement Montpellier Méditerranée Métropole), Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le rapport de l'administrateur pour l'exercice 2023, pour lequel le conseil municipal doit se prononcer en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

L'assemblée générale ordinaire du conseil d'administration de la SA3M s'est réunie à l'effet de présenter le rapport de gestion et de statuer sur les comptes de l'exercice 2023, en vue de l'établissement du rapport annuel.

#### Composition du conseil d'administration :

Montpellier Méditerranée Métropole: 50,7909 % du capital soit 10 administrateurs

Ville de Montpellier : 22,5988 % du capital soit 4 administrateurs Région Occitanie: 10,0564 % du capital soit 3 administrateurs Ville de Castelnau le lez : 1,1299% du capital soit 1 administrateur

Ville de Lattes: 1,6949% du capital soit 1 administrateur Collectivités actionnaires minoritaires : 1 administrateur

Les communes de Baillargues, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Lavérune, Le Crès, Pérols, Prades le Lez, Saint Jean de Védas, Saint Georges d'Orques, Sussargues, Vendargues, Villeneuve les Maguelone ont chacune un représentant en tant que membre de l'assemblée spéciale.

Le rapport complet étant mis à disposition des conseillers municipaux, les éléments significatifs de l'activité de l'année 2023 sont marqués par un stock de la production lié à des acquisitions et travaux plus importants que les cessions. Les produits d'exploitation s'élèvent en 2023 à 136 088 693 €

Au cours de l'année 2023, la société a ainsi poursuivi la réalisation des opérations confiées par ses clients et elle s'est vue confier 6 nouveaux mandats : EHPAD Montpellieret, études Aube Rouge et Sablassou, mandat préalable à la construction Totem Agropolis Museum, mandat de réalisation des travaux de la 1ere tranche d'extension du Musée Fabre, mandat Villeneuve Les Maguelone.

Sur le volet énergie, 2 contrats ont été signés : la délégation de Service Public du réseau Nord Alco et la concession de travaux photovoltaïques du Palais des Sports de Castelnau-le-Lez.

Pour l'année 2024, les prévisions budgétaires prévoient un chiffre opérations de 125 M€ dont 80 % en concessions d'aménagement. Un plan stratégique de développement en cours d'élaboration et sera présenté fin 2024.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur le contenu de ce rapport. Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Suite de

Publié le <u>ration N°2024/10-11</u> ID : 034-213400575-20241023-DEL2024\_10\_11-DE

# FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024

# LE MAIRE Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.